



COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE
N° 2024-54

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants réglementant la Police municipale, et L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2122-1, L 2125-1, L 2125-3, L 2125-4, R 2122-1,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L581-3, L 581-8, L 581-18, L 581-21 et R 581-58 à R 581-65,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière et notamment son article R 116-2,
Vu le code de l'environnement,
Vu le code pénal, et notamment son article R 610-5,
Vu la délibération n°2020-51 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au maire, notamment son alinéa 2, de fixer dans la limite de 30 000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, complétée par la délibération n° 2023-82 du 5 décembre 2023 et par décision municipale n° 2024-09 du 9 juillet 2024.
Vu l'arrêté municipal n° 2024-53 du 11 juillet 2024 délivré à Monsieur DUPEYRON-PRIN Lévy, Directeur, pour le cirque de VERONE, afin d'organiser du 13 juillet 2024 au 17 juillet 2024 inclus, sur le parking de la Princesse selon le plan annexé au présent arrêté, des spectacles sous chapiteau.
Considérant qu'il convient de proroger cet arrêté municipal ;
Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1 : Le présent arrêté proroge l'arrêté municipal n° 2024-53 jusqu'au 20 juillet 2024 inclus.

Article 2 : Le reste des arrêtés n° 2024-53 du 11 juillet 2024 demeure sans changement.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté qui sera transmise, à la sous-préfecture, à la brigade de Gendarmerie de Megève, à Monsieur DUPEYRON-PRIN Lévy Directeur du Cirque de VERONE, bénéficiaire de la présente autorisation, les services techniques communaux, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 15 juillet 2024

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 15/7/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 15/7/2024

Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

74120

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 074-217400993-20240715-AM2024_54-AU

ARRETE MUNICIPAL DE PROROGATION D'UN ARRETE
D'AUTORISATION DU
PARKING DE LA PRINCESSE

S²LOW